

Renvoi au comité de Commerce et approvisionnements de l'adresse du conseil général du district d'Aubusson (Creuse), lors de la séance du 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Commerce et approvisionnements de l'adresse du conseil général du district d'Aubusson (Creuse), lors de la séance du 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 10;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16411_t1_0010_0000_8

Fichier pdf généré le 07/10/2019

effrayés de ce que l'intrigue et le modérantisme relèvent la tête; ils jurent, par la fermeté de la Convention et par la valeur constante du peuple français, que la République triomphera de tous ses ennemis, punira leurs forfaits, et fera dresser partout des autels à la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Les administrateurs d'Avranches à la Convention nationale, le 23 fructidor an II*] (4)

Représentants,

Vous avez donné un grand exemple à l'univers, la vertu et la justice ont terrassé le crime et l'univers a respiré, mais l'intrigue et le modérantisme relèvent la tête et la justice sévère est restée à l'ordre du jour pour comprimer et anéantir les scélérats. Oui, représentants, elle doit rester à l'ordre du jour celle qui peut opposer une barrière insurmontable aux entreprises audacieuses de ces lâches qui se coalisent avec tous les tyrans, se couvrent du manteau du patriotisme pour favoriser leurs projets contrerévolutionnaires. Elle doit y rester pour ces hommes immoraux, rebut et fléaux de toutes les sociétés, ces intrigans de toute espèce qui ont besoin de s'agiter pour se donner de l'importance et faire croire qu'ils sont animés de l'enthousiasme et de la vertu, elle doit y rester pour ces fanatiques, ces modérés qui ne pouvant plus se réjouir de nos revers éprouvent des convulsions au récit de nos victoires. *Justice nationale*, pour qui réservez-vous la foudre? Qu'ils tremblent les égoïstes qui désirent un autre gouvernement que le gouvernement révolutionnaire, qu'ils tremblent les agitateurs, les intrigans, les vils esclaves qui prêchent le modérantisme et la paix pour commettre impunément tous les désordres, qu'ils tremblent ces continuateurs de la tyrannie qui ne font que changer de masque pour donner le change et tromper la surveillance des patriotes, qu'ils tremblent : la République à laquelle ils ne veulent pas qu'on croie existe et triomphe partout; en vain ils prodiguent l'or, les perfidies et les scélératesses, la République, nous en jurons par la vertu et la fermeté de la représentation nationale, par la valeur constante du peuple français, la République *une et indivisible* vengera tous les peuples, fera de tous les hommes libres une famille de frères, triomphera de tous ses ennemis, punira leurs forfaits et fera ériger partout des autels à la statue de la Liberté qu'elle a élevée sur une base inébranlable au milieu de la foudre et des orages.

Voilà, représentants, l'expression de nos cœurs, brulant d'amour pour la liberté que nous adorons : puissent ces sentimens que nous partageons avec nos administrés et tous les bons républicains, prouver notre attachement sincère à la Convention nationale, notre reconnaissance

sans bornes pour les bienfaiteurs du peuple, l'invariabilité des principes que nous professons : *secours et protection à tous les hommes libres : haine et mort à tous les tyrans.*

LEMOYNE, AUVRAY, SERVETRE, LEMAISTRE,
NIM, BIENVENU, SEMOVRE, DENIAMIR,
LEBOURSIER, *secrétaire.*

4

L'agent national du district de Vannes [Morbihan] transmet à la Convention nationale un trait de dévouement sublime, de la part d'une citoyenne tombée, avec son mari et un enfant qu'elle allaitait, au pouvoir des Chouans.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique (5).

5

Le conseil-général du district d'Aubusson, département de la Creuse, félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix, et lui demande des grains pour sa subsistance.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Commerce et approvisionnements (6).

6

La société populaire de Champigny témoigne son horreur pour l'assassinat du représentant du peuple Tallien, et demande l'exécution de la loi du 17 septembre relative aux gens suspects.

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

[*La société populaire de Champigny-sur-Veude, département d'Indre-et-Loire à la Convention nationale, s. d.*] (8)

Citoyens représentants,

Une trame infernale vient donc encore d'être ourdie, il est donc vrai qu'on veut égorger les meilleurs amis du peuple, nous avons frémé d'horreur et notre sang s'est glacé d'effroi en apprenant l'assassinat du représentant du peuple Tallien! Veanceance, législateurs, que

(3) P.-V., XLVI, 44. *Bull.*, 13 vend. (suppl.).

(4) C 321, pl. 1344, p. 4.

(5) P.-V., XLVI, 44.

(6) P.-V., XLVI, 44-45. *Bull.*, 13 vend. (suppl.).

(7) P.-V., XLVI, 45.

(8) C 321, pl. 1349, p. 16.